



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 30 octobre 2017

INFORMATION MEDIAS

Opération de neutralisation de munitions historiques dans la passe de Bora Bora **lundi 30 octobre 2017**

Une opération de neutralisation de munitions historiques présentes dans la passe de Bora Bora sera conduite à compter du samedi 18 novembre 2017 par les Forces armées sous l'autorité du Haut-Commissaire de la République en Polynésie française, délégué du gouvernement pour l'action de l'Etat en mer. Elle concerne neuf obus américains, datant de la seconde guerre mondiale, qui ont été localisés par des plongeurs de la Marine nationale.

Cette opération a fait l'objet le jeudi 26 octobre d'une réunion de présentation conduite par le Directeur de cabinet du Haut-Commissaire au profit du Maire de Bora Bora, des services du Pays et de l'Etat concernés ainsi que de l'OPT. Elle mobilisera des moyens importants de la Marine nationale (plongeurs démineurs, patrouilleur Arago, patrouilleur de gendarmerie maritime Jasmin) et de la Gendarmerie nationale.

Six créneaux d'intervention de trois heures sont prévus qui pourraient s'étaler sur une semaine en fonction des conditions météorologiques. Ils seront planifiés pour minimiser l'impact sur la circulation maritime qui sera réglementée par un arrêté du Haut-Commissaire de la République.

Les obus seront déplacés au large par les plongeurs démineurs selon des techniques classiques pour ce genre d'intervention avant d'être détruits en pleine eau. Un rayon de sécurité nautique sera activé pendant les manipulations et déplacements des munitions, il sera interdit d'y pénétrer.

Les neutralisations de munitions historiques sont des opérations régulières en Polynésie où les forces américaines ont stationné durant la seconde guerre mondiale (ce fut par exemple le cas à cinq reprises entre 2011 et 2013 à Bora Bora).

Immergés dans les passes de Bora Bora depuis plus de 70 ans, les neuf obus concernés ne présentent pas de danger immédiat mais un risque réel en cas de manipulation par du personnel non spécialisé, leur destruction est donc nécessaire à titre préventif, notamment pour la sécurité des travaux sous-marins (pose et entretien de câbles par exemple).

Une réunion d'information des usagers de la mer aura lieu prochainement à la Mairie de Bora Bora.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr